Mon Osteo entreprise

Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et psycho-sociaux

Juliette Chiffoleau
Ostéopathe D.O

Les TMS sont des affections liées à une accumulation de tenions et de contraintes posturales sur le lieu de travail

Une douleur semblable à un TMS touchent	Depuis plus de 20 ans, les TMS sont la	Le coût par TMS pour l'entreprise est de	Les TMS indemnisés entraînent par an la perte de	Pour les salariés, le bien-être au travail est important à
7 salariés sur 10	1ère maladie professionnelle	21 300 euros	10 millions de journées de travail	88%

Ces troubles constituent 80% des motifs de consultation d'un ostéopathe : maux de dos, migraines, tendinites de l'épaule et du coude, canal carpien,...

Avantages à la prise en charge ostéopathique en entreprise

Pour vos employés

- *Gain de temps (facilite l'accès aux soins)*
- *Diminution des douleurs directement liées au travail*
- *Meilleur état d'esprit*
- *Amélioration des relations hiérarchiques*
- *Reconnaissance du salarié non liée à la rémunération*
- *Prise en charge des effets du stress et sensation de bien-être*
- *Amélioration de la qualité de vie*
- *Donner des conseils ergonomiques*

« Parce que la performance de l'entreprise est la santé de vos collaborateurs »

Pour votre entreprise

- *Réduction de l'absentéisme*
- *Diminution des arrêts de travail*
- *Baisse des coûts liés à ces arrêts*
- *Diminution du turn over*
- *Renforcement de l'attractivité de l'entreprise*
- *Augmentation de la productivité*
- *Amélioration du climat social*
- *Fidélisation du salarié*

(préconisé par le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social article ART.D.4121-5 du code du travail)

Insérer le cercle des entreprises modernes

Respecter la confidentialité des séances au sein de l'entreprise.

Être à l'écoute des patients et des besoins de l'entreprise.

Organisation

- Nécessité d'avoir un local de minimum 8 m2
- Intervention ponctuelle ou régulière en fonction de la demande
- Mise en place d'un créneau horaire adapté à l'Entreprise
- Prise de rendez-vous directe auprès de l'ostéopathe

Equipement de l'ensemble du matériel nécessaire (table pliante, drap d'examen...) déjà mis à disposition .

Financement

- L'entreprise et/ou le C.E. peuvent prendre en charge tout ou partie du prix des consultations (ou d'un nombre de consultations par mois)
- Si la mutuelle d'entreprise couvre les frais d'Ostéopathie, le patient, après avoir régler la séance, aura une facture afin d'être remboursé.

Forfait

Devis adapté en cas de demande particulière

Pour tester : 1ère intervention offerte

DEMI-JOURNÉE 390€	JOURNÉE 7(À€
4H d'intervention	8H d'intervention
6 Patients	12 Patients

L'ostéopathie n'est pas assujettie à la TVA

Prise de RDV assurée par l'entreprise